Trente-deuxième Année. — N° 44 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 13 FÉVRIER

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Café-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 12 FÉVRIER 1887

LES PRISONS

Un livre récent vient d'appeler l'attention du public sur le régime des prisons. Des abus inouïs ont été signalés; il ne nous appartient pas de confirmer ou d'infirmer ce réquisitoire. Mais plusieurs journaux de gauche, — le *Radical* et le *XIXe Siècle* par exemple, — loin de s'élever contra les accusations de l'auteur, estiment que les faits ont été plutôt adoucis qu'exagérés. Les prisonniers sont soumis à des vexations révoltantes ; les gardiens et les entrepreneurs exploitent et volent les détenus ; du haut en bas de l'échelle, l'arbitraire, l'injustice et la brutalité se donnent carrière : on dirait que tous les sévices et tous les méfaits sont légitimes dès qu'ils s'exercent contre les prisonniers. Telles sont les révélations de la presse gouvernementale. Elles attestent trop éloquemment l'impuissance de la morale officielle pour qu'il soit inutile de les relever. Jamais les actes d'insubordination ne se sont plus multipliés que depuis cinq ans, et jamais les mauvais traitements n'ont pris un caractère aussi odieux : voilà ce que constatent tous nos adversaires. Eh bien, d'où vient le mal? Pourquoi cette recrudescence inusitée de désordres?

Il semblait pourtant que le régime actuel devait inaugurer dans ce domaine une ère complètement nouvelle. D'après les théories développées maintes fois par les orateurs de la Gauche, la République n'aurait qu'à substituer dans les prisons l'enseignement de la morale laïque à l'enseignement de la morale chrétienne pour transformer les maisons centrales : l'amélioration devait être instantanée, radicale.

Plein d'égards pour cette thèse, le gouvernement, depuis 1880, s'est fait un devoir de diminuer graduellement l'autorité des aumôniers. Des instituteurs « laïques » sont allés dans les prisons faire des conférences sur le Décalogue civique : le Manuel de M. Paul Bert a déroulé çà et là l'Evangile.

Mais comme ces mesures trop limitées ne pouvaient pas sans doute remplir le but que s'assignaient nos réformateurs, le gouvernement décida naguère de frapper un grand coup. Pour bien montrer quelles doctrines morales il entendait faire prévaloir désormais dans ses établissements pénitentiaires, on substitua aux anciens membres du Conseil général des prisons un personnel complètement nouveau, dont le caractère ne trompe-rait personne.

Elle pouvait choisir des républicains spiritualistes, ou même indifférents ; que fit-elle? Les principaux emplois furent confiés à des hommes politiques qui se sont fait de l'athéisme une carrière. Le président du conseil est M. Schœlcher, et le secrétaire général M. Camille Dreyfus. Ces noms ne disent-ils pas tout? Le premier, appelé, le 23 mars 1882, à se prononcer, comme président de la commission de l'enseignement primaire, sur un amendement de la droite, ne sut articuler d'autre réponse que les paroles suivantes : « Je repousse l'amendement, parce que je suis athée! » Le second est ce Sémite fougueux qui, dans une séance fameuse du conseil municipal de Paris, réclama l'incinération immédiate d'un livre classique où figurait, à titre d'exemple grammatical, le célèbre vers de Racine :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?

Indigné de cette citation M. Dreyfus voulait que le conseil municipal lacérât non seulement Racine, mais Corneille, Voltaire et Victor Hugo.

Officiellement chargés d'inculquer un « esprit nouveau » aux maisons centrales, les athées Schœlcher et Dreyfus ont, comme on le voit, obtenu le succès qu'ils méritaient. Les abus se sont aggravés, et les révoltes sont pris des proportions inconnues. Les philosophes et les économistes qui se sont occupés des questions pénitentiaires ne s'attendaient pas, d'ailleurs, à un autre résultat. La République de 1887 nous offre justement le même spectacle dont nous gratifia la République de 1848. Vers les dernières années de la Monarchie de Juillet, la réforme pénitentiaire avait fait un grand pas.

Dans la plupart des maisons centrales, le régime intérieur avait été changé de fond en comble. A Nîmes, à Fontevrault, à Melun, à Amiens; etc, l'Institut des Frères donnait un puissant concours à l'administration. Au lieu de gouverner par la terreur et de conduire les prisonniers comme des bêtes malfaisantes, les Frères exerçaient leur surveillance sans armes; ils circulaient, le visage souriant, loin des sentinelles et des soldats de service, au milieu des condamnés, dans les ateliers et les préaux; ils n'adressaient aux détenus que des paroles bienveillantes qui les invitaient à la résignation et au courage.

Grâce à cet ascendant moral, les natures les plus rebelles s'assouplissaient, et le problème de la réforme pénitentiaire s'acheminait vers une solution prochaine. Les événements de 1848 vinrent malheureusement couper court à cet essai : la Déclaration des droits de l'homme empiéta sur le Catéchisme. Dès lors l'œuvre tentée par l'Institut était perdue les révoltes se succédaient; les Frères durent se retirer.

De même que la Monarchie de Juillet, l'Assemblée nationale avait donné une grande place à l'enseignement religieux.

Sous ses auspices une enquête s'était ouverte sur le régime des prisons. Malheureusement, la droite n'eut pas le temps d'appliquer tous les *desiderata* que M. le vicomte Othenin d'Haussonville avait si nettement formulés ; la discipline pénitentiaire s'était sérieusement améliorée ; aucun acte d'insubordination n'était signalé.

Cette accalmie ne devait pas durer, hélas ! Les athées du Conseil général des prisons y ont mis bon ordre. Avec eux, les vieilles pratiques pagennes ont repris le dessus. A l'empire de la religion a succédé le règne de la force brutale.

Les prisons sont redevenues les cloaques de tous les vices : pas un mois ne s'écoule sans une nouvelle émeute et sans un nouveau crime.

Toutes les prévisions des économistes se sont vérifiées. Pouvons-nous espérer, du moins, que ces faits déplorables éclaireront nos adversaires et leur suggéreront un salutaire repentir ? Il n'y faut pas compter. Nous avons affaire à d'incorrigibles fanatiques. Seul un gouvernement chrétien pourra réaliser la réforme pénitentiaire et donner au châtiment le caractère que saint Thomas d'Aquin définissait si bien, il y a six siècles, quand il disait que la peine devait être non l'assouvissement d'une vengeance, mais un remède, *non ultricem sed medicamentum*.

Le budget est enfin voté à la Chambre, un mois et demi après l'ouverture de l'exercice dont il règle les recettes et les dépenses. La droite tout entière s'est abstenue, et l'on comprend cette attitude lorsqu'on se souvient des mesures d'ostracisme qui ont été prises contre elle par la majorité, lors de la nomination de la commission.

Les industriels et les commerçants de notre région apprendront avec plaisir, que dans la même séance, une réforme a été adoptée, qu'ils réclamaient depuis longtemps et dont nous avons maintes fois, exposé l'urgence. Nous voulons parler de l'application du tarif général des douanes aux produits importés en Cochinchine, au Cambodge, en Annam et au Tonkin. L'amendement présenté par M. Thomson a été combattu par MM. Peytral et Blancsubé et voté par 416 voix contre 106.

L'OPINION D'UN ADVERSAIRE

A propos de la réception à l'académie de M. Edouard Hervé, directeur du *Soleil*, M. Ranc, député de la gauche opportuniste, prétend que, dans le parti conservateur, dans ce qu'il appelle le parti « monarchiste » on ne sait pas utiliser les hommes.

Voici ce qu'il imprime dans le journal le *Matin* :

« Le parti monarchiste comptait dans ses rangs un homme d'Etat de premier ordre, M. le comte de Falloux; il n'a rien su en faire.

» Le parti monarchiste compte dans ses rangs un politique fin, avisé, intelligence ouverte, caractère décidé quand il le faut, M. Edouard Hervé; il n'a su en faire qu'un académicien. »

Selon M. Ranc, c'est à M. Edouard Hervé qu'il aurait fallu confier la direction du parti de droite.

Il ajoute :

« On dirait qu'au service des prince, on, pour ne choquer personne, de l'idée monarchiste, trop d'intelligence nuit. Berryer seul a échappé à cette règle, et encore si on savait tout ce qui s'est passé dans les coulisses du parti !

» M. de Falloux a été ministre du prince-président; depuis, rien. La réaction cléricale lui devait pourtant la loi maudite de 1850 sur l'enseignement; cela ne lui a pas compté. Ni sous l'empire, ni en 1871 ni aux élections postérieures on ne s'est arrangé à lui trouver un siège de député, ou plutôt on s'est arrangé qu'il n'en trouvât pas. Il semblait qu'on redoutât sa clairvoyance. Il se forme contre les hommes de cette force une coalition spontanée des imbéciles et des pieds plats.

« Le cas d'Edouard Hervé est à peu près semblable. Il s'est fait pour un temps, à la force du poignet, conseiller municipal de Paris. Son parti ne l'y a même pas aidé. Quant à lui offrir, pour la députation, un arrondissement sûr ou une place sur une bonne liste dans un des départements inféodés encore à la réaction, serviteur ! On n'y a pas songé, ou, si on y a songé, c'est pour écarter bien vite cette fâcheuse idée. Paris était assez bon pour lui. Paris où il n'y avait que des coups à recevoir ! Il y a dans le parti des princes et des ducs, pour les journalistes et les lettrés, un fond de dédain tout à fait rajeunissant. Est-ce bien seulement dans le parti des princes et des ducs ? On pourrait peut-être généraliser. »

Monsieur Ranc a raison : on pourrait généraliser. A bien peu d'exceptions près, tout le parti conservateur français en est là. C'est même l'une de ses faiblesses, l'une des causes de son infériorité dans les luttes politiques, mais c'est en même temps la preuve du désintéressement de ceux qui le servent.

LA MORT DE M. RAOUL DUVAL

Voici le compte rendu *in extenso* de l'éloge funèbre prononcé à la Chambre des députés par M. le président Floquet.

M. le Président. — Messieurs, j'ai reçu il y a quelques instants seulement cette courte et poignante lettre :

« Mon fils est mort. Je ne puis rien dire de plus et voudrais mourir aussi.

« Avec respect. « RAOUL-DUVAL. »

(Profonde sensation.)

Ma première parole, mes chers collègues, sera pour envoyer, en votre nom, à ce père désespéré l'hommage de notre respect et de notre douloureuse commisération.

Nous savions que la maladie seule pouvait tenir éloigné de nos délibérations depuis plusieurs semaines notre laborieux collègue Duval, mais nous ne pouvions croire — nous ne pouvons presque nous le persuader encore — que la mort allait nous séparer d'un collaborateur auquel nous étions si attachés, enlever à la représentation nationale un de ses membres des plus vivants, des plus puissants, des plus utiles. (Applaudissements unanimes).

La biographie de M. Raoul-Duval n'est pas à faire. Son action parlementaire a eu assez d'éclat, sa vie politique a été assez lumineuse pour qu'elle reste dans nos mémoires sans le secours des apologie funèbres.

Il a honoré la tribune française par une éloquence toute moderne, pleine de faits, de science, de mouvement (Très bien ! très bien !). Il parlait comme il agissait, avec clarté. Il était, avec une ardente bonne foi, de son opinion qu'il ne consentait pas de soumettre aux mots d'ordre ni au contrôle des groupes ou des coteries (Applaudissements).

Il n'avait peut-être pas de parti, mais il était estimé à sa valeur par les hommes sincères de tous les partis. (Nouveaux applaudissements.)

La mort de Raoul-Duval est particulièrement douloureuse à l'heure que nous traversons. Qui rêve ne pouvait que grandir dans ce moment où l'apaisement doit être la première loi de notre politique. (Applaudissement)

Raoul-Duval était un de ces penseurs principalement préoccupés de l'étude des grandes questions économiques dont la solution exige la longue paix entre les nations. (Applaudissements.)

Et Raoul-Duval était un patriote qui avait tout sacrifié pour servir la France au moment du danger et qui ne lui avait jamais donné que des conseils conformes à l'honneur et à la sécurité d'un grand peuple. (Nouveaux applaudissements.)

On ne fait pas l'éloge de pareils hommes, on se souvient d'eux. (Double salve d'applaudissements. — Longue sensation.)

Messieurs, nous recevrons ultérieurement l'indication du jour où aura lieu la cérémonie funèbre, et à ce moment nous procéderons au tirage au sort de la députation officielle.

* *

On nous écrit de Paris :

« La nouvelle de la mort de M. Raoul Duval est l'événement du jour à la Chambre aussi bien qu'au Sénat et dans tout le monde gouvernemental. L'impression douloureuse est d'autant plus vive, que l'on croyait le député de l'Eure complètement rétabli et sur le point de reprendre son siège au Palais-Bourbon. C'est une grande perte pour le pays et aussi pour la tribune française, dit-on de toutes parts, car M. Raoul Duval indépendamment du sens patriotique qu'il possédait au suprême degré, était profondément versé dans la connaissance de toutes les questions économiques à l'ordre du jour. Il était, en outre, un des rares orateurs de la Chambre et tous les jours son talent grandissait.

» Du reste, vous savez mieux que moi quelle était la valeur du député de l'Eure, et quels regrets sa perte est appelée à produire dans votre région, où il était sympathique à tous sans distinction de partis. C'est à ces qualité, que M. Floquet s'est plu, aujourd'hui, à rendre hommage, dans une allocution émue, qui a profondément touché tous les collègues de M. Raoul Duval. »

Tous les journaux, sans distinction, font l'éloge de M. Raoul Duval.

LETTRE DE PARIS

(D'un correspondant spécial)

Paris, 11 février.

La question des céréales

Les adversaires du relèvement des droits sur les blés étrangers n'ont plus, après ce qui s'est passé hier, à la fin de la séance de la Chambre, d'illusions à se faire sur le règlement à brève échéance de cette question. La Chambre a, en effet, décidé, d'accord avec le gouvernement, que le projet de loi militaire n'aurait pas la priorité sur la loi des céréales.

Si je reviens sur cet incident que vous connaissez, c'est uniquement parce qu'il a motivé un article de la *Gazette nationale* de Berlin, qui rattache au désir d'éviter, avant les élections du 21 février, toute occasion de difficultés avec l'Allemagne, le changement qui s'est produit dans la résolution du gouvernement français relativement à la fixation de l'ordre du jour de la Chambre. Le fait est que dans les motifs qui avaient pu déterminer le changement de résolution en question, j'avais oublié celui-là.

Les élections de dimanche

Il y a, dimanche prochain, dans l'Aube, une élection législative, et le même jour, les électeurs de la Haute-Marne doivent procéder à la nomination des délégués qui participeront le 13 mars, à l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Donnot, démissionnaire. Or, dans ces deux scrutins, les opportunistes et les radicaux vont nous donner un nouvel échantillon de leurs divisions persistantes.

Le candidat opportuniste dans l'Aube est M. Couturat et son concurrent radical, M. Charonnat, et pour peu que les conservateurs montrent de l'initiative et de l'empressement à se porter aux urnes, leur candidat a de grandes chances de passer. Aux élections du 4 octobre, M. le colonel de Bange, (droite), n'arrivait-il bas, en effet, en tête de leur liste avec 23,000 voix, tandis que les plus favorisés sur les listes de gauche, ne faillaient guère 22,000 et 22,000 suffrages.

Dans la Haute-Marne, il n'y a en présence que deux concurrents de gauche : l'un M. Danelle-Bernardin, actuellement député, élu avec une profession de foi radicale, mais qui, à l'heure actuelle, a mis pas mal d'eau dans son vin dans sa nouvelle profession de foi, tant au sujet de la séparation de l'Eglise et de l'Etat que de l'impôt progressif sur le revenu; l'autre, M. de Montrol, vice-président du Conseil général du département. M. de Montrol est un républicain modéré et plus d'un conservateur adhérerait à son programme.

Le Conseil municipal de Paris. — Une délégation ouvrière des Bouches-du-Rhône chez M. Goblet. — La surtaxe sur les blés.

La commission des droits de Paris, ou comme on l'appelle le plus habituellement la Commission de l'autonomie communale, procède absolument comme la commission de la séparation des Eglises et de l'Etat. Sachant parfaitement qu'elle a contre elle le gouvernement et que ses revendications ne sauraient rallier une majorité à la Chambre, elle travaille pour la galerie, autrement dit pour les radicaux de Paris.

Elle va donc continuer l'enquête commencée par elle, espérant que d'ici à ce qu'elle soit terminée, il se trouvera quelque chose comme un ministère qui lui fera la politesse de la dissoudre. Cependant, qu'elle ne s'y trompe pas; en supposant que M. Clémenceau devienne premier ministre, il n'est pas du tout certain que la mairie centrale devienne une réalité, et si, par hasard, le chef actuel de l'extrême gauche prêtait la main au succès de cette entreprise, l'union des gauches réunies à la droite, lui barrerait le chemin.

L'un s'est entretenu dans les couloirs de la Chambre de la réception faite par le président du Conseil à la délégation ouvrière des Bouches-du-Rhône venue à Paris et présentée à M. Goblet par la députation du département, afin de protester contre les projets de surtaxe relative aux céréales étrangères. L'un disait que le ministre s'était borné à constater, une fois de plus, qu'il n'y avait pas de majorité dans le conseil au sujet du relèvement que M. Develle pourrait la proposer pour la surtaxe, ce serait en son nom personnel.

On dit, en outre, dans les couloirs, que M. Granet, qui a reçu également la visite de la délégation marseillaise, lui a promis de combattre à la tribune le projet de surtaxe. S'il en est ainsi, ce sera un curieux et édifiant spectacle que celui de deux membres du Cabinet s'exécrimant pour et contre sur la question. La chose ne s'était jamais vue jusqu'à présent sous aucun des régimes que nous avons traversés depuis qu'il y a des Chambres en France.

Les mesures militaires en Russie

Parmi les nouvelles de Russie, il y en a deux, aujourd'hui, qui donnent lieu à divers commantaires. L'une concerne un prétendu appel de cent mille hommes que le correspondant du *Times* à Saint-Pétersbourg réduit à sa juste valeur. Il s'agit simplement de l'appel de la classe qui n'a encore passé qu'une année sous les drapeaux et qui serait congédiée après une courte période d'exercice

L'autre nouvelle, éditée par la *Gazette de Voss*, attribue à la Russie l'intention de concentrer toutes ses forces navales de la Méditerranée et de la mer Noire dans les eaux du Japon.

Pourquoi cette concentration, demandera sans doute plus d'un de vos lecteurs?

La *Gazette de Voss* prétend que c'est parce que la situation est moins tendue en Orient. Permettez-moi de n'être pas de cet avis, car il me semble, et je ne suis pas ici le seul de cette opinion, que si la Russie éloigne ses forces navales des eaux de la Méditerranée et de celles de la Mer Noire, c'est pour qu'elles ne soient pas capturées par les Anglais en cas de conflit prochain en Orient. La mesure ne serait donc pas au fond autrement pacifique.

L'Angleterre et la paix. — L'élection de M. Goschen

Ce qui a contribué à rassurer en Angleterre les amis de la paix, et ce qui, par conséquent, ne peut que produire, ici, un excellent effet, ce sont les déclarations faites avant-hier soir à Londres, au banquet des chambres de commerce, par sir J. Fergusson, le sous-secrétaire d'Etat parlementaire pour les affaires étrangères siégeant à la chambre des communes.

Sir James Fergusson, qui exprime, en cette circonstance, la pensée de lord Salisbury lui-même a fait entendre les paroles les plus rassurantes, non-seulement pour le maintien de la paix entre la France et l'Allemagne, mais encore au sujet de situation en Orient.

Les libéraux Gladstoniens soutiennent que l'élection de M. Goschen, dans la circonscription de Hanover Square, ne prouve rien. Quant à l'état de l'opinion publique en Angleterre au sujet du *Home Rule*, attendu que cette circonscription a toujours été la citadelle du torysme. Aussi donnent-ils rendez-vous à leurs adversaires au scrutin qui aura lieu dans quelques jours à Burnley, pour le remplacement de M. Peter Rylands, décédé. M. Rylands, un des libéraux dissidents de la nuance Chamberlain, ne fut élu qu'à la majorité de 43 voix aux dernières élections générales.

Les Gladstoniens vont tenter de reconquérir la circonscription de Burnley et la lutte, qui se fera exclusivement sur la question du *Home Rule*, sera des plus vives. Elle serait instructive sur les tendances actuelles du corps électoral autant que le peut faire une élection partielle.

La Bourse

La Bourse n'a pas été bonne et on attribue la baisse qui s'y est produite beaucoup plus à l'absence des affaires, et à l'abstention qu'aux nouvelles extérieures qui ont, en somme, un caractère pacifique. L'absence des affaires paraît tenir surtout à la réserve du comptant de la haute banque. Les bourses étrangères sont faibles et cette faiblesse est également considérée comme étant la conséquence de l'abstention des capitalistes et de la spéculation. En clôture, le 3 0/0 baisse de 45 centimes, le 4 1/2 de 25 centimes et l'amortissable de 17 centimes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du vendredi 11 février

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le président annonce la mort de M. Raoul Duval, et prononce son éloge funèbre, que nous reproduisons plus haut.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1887.

M. Thompson présente un amendement tendant à ce que les produits étrangers importés en Indo-Chine soient soumis au tarif général des douanes, sauf les exceptions à admettre pour les produits qui n'ont pas leurs similaires en France.

Il s'agit de conserver pour la France un marché qui lui échappe.

L'amendement de M. Thomson est adopté.

M. Brugnot demande que les nominations des titulaires des bureaux de titres soient publiées à l'*Officiel*.

Le renvoi de cet amendement à la commission est ordonné.

M. le marquis de la Ferronnays demande et obtient le renvoi à la commission, d'un amendement enjoignant d'insérer à l'*Officiel* toutes les mutations dans le corps diplomatique.

La commission propose l'ajournement des amendements relatifs à l'impôt sur les sucres.

L'ajournement est adopté par 293 voix contre 254.

L'article 9, fixant les voies et moyens du budget ordinaire est adopté sans changement sur les conclusions de la commission.

L'article 43, stipulant qu'aucun employé ne pourra entrer dans l'administration centrale que par la voie du concours, est supprimé.

Les derniers articles de la loi de finances sont adoptés.

M. de Baudry d'Asson, parlant sur l'ensemble, déclare qu'il votera contre le budget. La situation n'est pas améliorée et la commission du budget est toujours une chambre noire.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du budget.

L'ensemble de la loi de finances de 1887 est adoptée

La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du vendredi 11 février

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 3 heures.

La naturalisation

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi relative à la nationalité.

M. Batbie, rapporteur, rappelle que le Sénat a pris en considération l'amendement de MM. Naquet, Bonlanger et Isaac tendant à supprimer les droits de sceau pour les naturalisations.

La commission a accepté l'amendement en lui donnant la forme suivante :

« Les naturalisations, admissions à domicile et réintégrations dans la qualité de Français ont lieu sans frais. »

L'amendement ainsi conçu est adopté.

L'ensemble du projet est adopté.

Les aliénés

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux aliénés.

Le Budget

La séance est suspendue pour le dépot du budget.

M. Dauphin dépose le projet de budget des recettes. Le Sénat ajourne à lundi.

La séance est levée.

NOUVELLES DU JOUR

Les soldats du Tonkin

Paris, 11 février. — Sur la demande du général Munier, commandant en chef au Tong-King, le gouvernement a décidé qu'il convenait de remplacer immédiatement, dans le corps d'occupation, les indisponibles et les hommes ayant fini leur temps.

En conséquence, un détachement comprenant un effectif total de 900 hommes partira pour le Tong-King, dans les premiers jours du mois de mars prochain.

La mission Malgache chez M. Goblet

Paris, 11 février. — Le président du Conseil a reçu ce matin la mission malgache.

Rainiharivaony, accompagné du commandant Salats, de M. Roger, délégué du ministre des affaires étrangères, et du capitaine Gaudelette, a exprimé au président du Conseil les vœux de la reine de Hovas pour la prospérité de la République Française et pour le développement des relations amicales qui existent entre la France et l'île de Madagascar. Il a ajouté qu'il avait tenu à rendre visite au président du Conseil pour affirmer une fois de plus la bonne entente qui règne entre les deux gouvernements.

Le président du conseil a répondu qu'il était heureux d'une visite qui prouve combien sont cordiales les relations entre les deux gouvernements. Il ne doute pas que la prospérité de Madagascar n'aille en grandissant sous le protectorat de la République Française, et il espère que le voyage et le séjour en France de mission contribueront puissamment à cet heureux résultat. Il se félicite que les Malgaches aient amené en France plusieurs jeunes Hovas pour les faire instruire dans les écoles françaises. A mesure qu'ils connaîtront mieux les Français, leurs mœurs, leurs lois, leurs arts, ils s'attacheront de plus en plus à la France.

Le chef de la mission malgache a répondu que s'ils étaient venus en France et s'ils y laissaient un certain nombre de leurs compatriotes c'était précisément pour fortifier et resserrer de plus en plus les liens qui attachent Madagascar à la France.

Session annuelle de la société des agriculteurs de France

Paris, 11 février. — La session annuelle de la Société des agriculteurs de France a été ouverte, à deux heures, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel continental.

La séance est présidée par M. le marquis de Dompierre, président de la Société des agriculteurs de France. A ses côtés ont pris place, MM. Bertin, comte de Bouillé, Josseau, Jacquemart, de Monicault et Plachet, membres du bureau de la Société.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nombreux membres de la Société, venus pour assister aux travaux de la session de 1887, le président a examiné les résultats obtenus auprès des pouvoirs publics, ainsi que les questions intéressant toute

---

BOURSE DE PARIS

du samedi 12 février

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
77 32	3 0/0	76 97	76 92	77 10
81 47	3 0/0 amortissable	81 40	81 42	81 45
105 50	4 1/2 1883	105 25	105 20	105 25
51 1/2	3 0/0 Portugais	51 1/4	..	51 1/2
92 7	Russes 5 0/0	92 50	92 75	92 50
60 3/4	Extérieure 4 0/0	60 9/16	60 13/32	60 3/4
76 9/16	Hongrois 4 0/0	76 1/8	..	76 9/16
337 50	Egypte 6 0/0	336 25	335 25	337 50
17 10	Turc 4 0/0	17 07	17 05	17 05
505 ..	Obligations du Trésor	..	..	502 50
96 7.	Russe 1870 5 0/0	..	..	96 1.
523 ..	*Bons de la Défense 5 0/0*	..	..	527 ..
	Sociétés de Crédit			
1050 ..	Banque de France	..	1060 ..	..
448 75	Banque d'Escompte	445 ..	..	447 25
675 ..	B. Paris et B. Pays-Bas	664 75	660 ..	665 ..
380 ..	Banque Parisienne	..	..	370 ..
1287 50	Crédit Foncier	1275 ..	1275 ..	1280 ..
..	Crédit Mobilier	..	262 25	..
530 ..	Crédit Lyonnais	557 50	557 50	551 ..
495 ..	Sociétés générales	..	452 50	456 25
470 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	..	460 ..	460 ..
479 ..	Banque Ottomane	478 75	478 75	479 ..
..	Créd. Mobilier Espagn.	..	100 ..	..
	Chem. de f. Franc.			
1515 ..	Nord ..... act.	1505 ..	1505 ..	1510 ..
1215 ..	Paris-Lyon-Médit. »	1206 ..	1210 ..	1202 50
789 ..	Est »	..	..	775 ..
865 ..	Ouest »	..	865 ..	855 ..
1390 ..	Orléans »	..	1390 ..	1395 ..
..	Midi »	..	..	..
	Chem. de f. Etrang.			
471 25	Autrichiens	467 50	467 ..	467 50
192 50	Lombards	191 25	190 ..	190 ..
300 ..	Saragosse	..	300 ..	295 ..
	Sociétés diverses			
1928 75	Suez	1915 ..	1920 ..	1921 25
1470 ..	Gaz Parisien	..	..	1465 ..
690 ..	Voitures	..	..	689 ..
1690 ..	Omnibus	..	..	1690 ..
258 75	Rio-Tinto	258 75	253 75	255 75
393 75	Panama	391 25	..	392 50
	Obligat. Foncières			
518 ..	Foncières 500 4 0/0	..	..	517 ..
113 ..	» 10a 4 0/0	..	..	101 25
..	» 500 f. 2 0/0	..	..	565 ..
515 ..	» 4 0/0 1863	..	..	513 ..
425 ..	» commun. 3 0/0	..	..	425 ..
370 ..	» 1877 3 0/0	..	..	369 50
472 ..	» com. 1879 3 0/0	..	..	467 ..
474 ..	» 1879 3 0/0	..	..	465 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
391 25	Nord	..	392 ..	389 50
385 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	..	..	382 ..
378 ..	Est 3 0/0	..	378 ..	375 ..
285 ..	Ouest 3 0/0	..	..	284 ..
387 50	Orléans »	..	385 ..	388 50
385 ..	Midi 3 0/0	..	..	382 ..
..	Nord-Est »	..	370 ..	..
615 ..	Bône-Guelma	..	..	615 ..

	Obligat. des Villes			
520 ..	Paris 1855-1860	..	..	520 ..
517 ..	— 1865	..	..	511 ..
404 50	— 1869	..	..	404 ..
505 ..	— 1871	..	..	505 50
514 ..	— 1875	..	..	514 ..
515 ..	— 1876	..	..	514 ..
386 50	Marseille	..	..	384 ..
102 50	Bordeaux	..	..	101 50
95 ..	Lyon	..	..	95 75
105 ..	Lille	..	..	..
47 ..	Roubaix-Tourcoing	..	..	46 50
	Obligations div.			
285 ..	Départem. de la Seine	..	..	285 ..
..	Gaz de Paris	..	..	..
..	Suez	..	..	..
405 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	..	..	406 25

BOURSE DE LILLE

du samedi 12 février

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Comptt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	..	106 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	..	107 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	..	505 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	..	512 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	..	409 ..
Armentières	..	482 50
Armentières 1879	..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 35 ans	..	47 ..
Tourcoing 1878	..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	..	112 50
Département du Nord	..	104 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	..	660 ..
— » act. nouv.)	..	589 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	..	505 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	..	198 75
— — (act. a.), 250 fr. p.	..	250 ..
Caisse Platel et Cie	..	380 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	..	450 ..
Compt. comm. Deviller et Cie, act. 1,000 fr.	..	1030 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	..	1830 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	..	320 ..
Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	..	500 ..
Dehernipon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t. p.	..	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 2.)	..	25 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	..	800 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	..	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	..	508 ..
Biache-Saint-Vaast	..	3185 ..
Denain et Anzin	..	202 50
Obligations Nord	..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	..	430 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	..	7040 ..
Anzin 100e de denier	..	3050 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. 250,000 act.	..	1310 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	..	960 ..
Bully-Grenay le 6e	..	1350 ..
Carvin	..	1750 ..
Courrielles-lez-Lens	..	150 ..
Courrières	..	24700 ..
Campagnac	..	560 ..
Douchy	..	1250 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	..	35 ..
Dourges	..	4800 ..
Escarpelle (Nord)	..	3175 ..
Epinac	..	750 ..
Flottay (Société anonyme)	..	800 ..
Lens	..	18800 ..
Lieves (actions 500 fr. libérées)	..	47 75
Lievin	..	3650 ..
Lys supérieure	..	..
Marchiennes	..	1850 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	..	1800 ..
Ruy, Ferques, Hardinghem	..	700 ..
Sarcey-le-Bouly	..	55 ..
Travecelles, Fresnes-Midi	..	62 50
Vicoigne et Nœux	..	17400 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1838, remb. à 500 fr. t. p.)	..	1305 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr. t. p.)	..	..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	517 ..	517 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	375 ..	375 ..
— Courrielles-